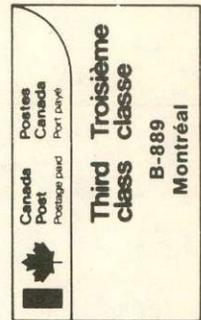




nouvelles csn

Numéro 28

semaine du 11 au 17 avril 1979



LA CSN ET LA QUESTION NATIONALE

**Insérer toujours davantage
la démarche
de notre mouvement
dans l'histoire
de notre peuple.**

Pour participer au congrès spécial sur la question nationale les 1er, 2 et 3 juin à Québec, chaque syndicat doit être en règle avec la CSN. Les per capita doivent être payés jusqu'au 28 février et les redevances suivantes ne doivent pas être en souffrance : taux insuffisants, rétroactivités, comptes de services, mensualités de reconnaissance de dettes, etc.

Il est impérieux que votre délégation officielle soit choisie au plus tôt selon les statuts de la CSN qui prévoient :

1. 1 délégué pour chaque syndicat.
2. Pour un syndicat de 150 membres et plus, un 2ème délégué.
3. Pour un syndicat de 350 membres et plus, un troisième délégué.
4. A partir de 350 membres, un délégué supplémentaire à chaque tranche de deux cents membres.

De plus, chaque fédération doit déléguer trois participants de même que chaque conseil central. Le nombre de délégués est calculé selon les per capita reçus entre le 1er mars 1978 et le 28 février 1979. Les délégués devraient avoir pris connaissance des 2 documents de 1978 sur la question nationale, documents qui sont disponibles dans les conseils centraux. Les lettres de créance seront expédiées dans les prochaines semaines.

ORGANISATION DU PREMIER MAI — L'organisation de la fête du premier mai va bon train dans les régions. **A Montréal**, une manifestation intercentrale cloturera la journée ; **à Québec**, un comité intercentral a été mis sur pied ; **dans le sud-ouest québécois**, la fête sera aussi unitaire CSN, CEQ et FTQ avec manifestation et soirée de solidarité ; **à Sorel**, la CSN a invité la CEQ à participer aux activités : un mini-congrès sur la santé-sécurité et la discrimination à l'embauche, une manifestation devant l'usine en grève des Aciers Atlas, souper et soirée dansante au Conseil central ; **dans le nord-ouest**, il y aura une manifestation régionale CEQ-CSN-FTQ (non-officiel dans ce dernier cas mais plusieurs militants FTQ y seront) ainsi que soirée de solidarité.

Cette liste n'est évidemment pas complète...

Montréal, le 10 avril 1979 — LA CSN LANCE UN CRI D'ALARME AU SUJET DES CHANTIERS MARITIMES — Dans une brochure lancée aujourd'hui par la CSN, la fédération CSN de la métallurgie ainsi que des travailleurs CSN des chantiers maritimes, notre centrale demande au gouvernement fédéral de mettre en place une politique cohérente en matière de construction navale et de transport maritime qui tirera enfin cette industrie de son marasme chronique. Pour ce faire, la CSN met de l'avant trois propositions :

- 1) construire des navires pour la surveillance et l'exploitation de la zone maritime canadienne de 200 milles ;
- 2) renouvellement de la flotte de la défense nationale qui est déjà annoncé ;
- 3) construction de méthaniers et de pétroliers capables de naviguer dans le Grand Nord.

Ces trois secteurs de construction navale permettraient pour la première fois depuis longtemps de remettre à flot, selon la CSN, l'industrie de la construction navale. Si cette industrie n'est pas réorganisée, elle disparaîtra et ses travailleurs avec.

Montréal, le 17 avril 1979 — FIN DU LOCK-OUT A OGILVIE — Déclenché le lundi de Pâques à 14h30, le lock-out de l'usine Ogilvie de la rue Mill à Montréal n'aura duré qu'une journée. Le seul point en litige lors de l'annonce du lock-out était d'ordre financier et les deux parties en sont arrivées à une entente de principe. Les négociations pour le renouvellement de la convention collective auront donc duré quinze mois. Le retour au travail devait s'effectuer normalement le mercredi 18 avril.

L'AGENDA DU MOUVEMENT

Conseil confédéral les 3, 4 et 5 mai prochain au centre municipal des congrès à Québec.

Ordre du jour :

- CMT
- Question nationale
- Bilan du sommet
- Négociations du secteur public.

SECSN :

Assemblée régionale des salariés attachés aux conseils centraux de Valleyfield, St-Jean, St-Hyacinthe et Sorel le mardi 17 avril 1979 à 19h30 au conseil central de St-Jean.

Conseil central Hauterive, manifestation le 1er mai à la Reynolds suivi d'un souper causerie et d'une soirée récréative.

CONGRES DES CONSEILS CENTRAUX

- 23 au 25 avril, bureau de la FTPF
- 25 au 28 avril, bureau fédéral de la métallurgie
- 26 au 29 avril, fédération du commerce
- 27 et 28 avril, FNSBB
- 2 au 4 mai, Thetford

FNC

- 7^e congrès, 27-28-29 avril, exécutif le 26 avril.

CCNSP

- réunion le 23 avril à la salle 100 du 1212 Panet à Montréal
- réunion provinciale les 28 et 29 avril au Cegep Limoilou à Québec.

FESP

- comité de coordination les 19 et 20 avril
- comité interfédérations, réunion les 17 et 18 avril prochain

FTPF

- 23-24 avril, bureau fédéral régulier
- 25-26-27 avril, congrès spécial sur les politiques de négociation.
- Conseil central de St-Jean, 18 avril, comité régional de mobilisation - secteur public. 20 et 21 avril, session de formation d'agents de grief.
- Bureau fédéral de la fédération de la métallurgie, 25, 26, 27 et 28 avril à Québec.

1er MAI, FETE DES TRAVAILLEURS : Manifestation, qui débutera à 19h30, au Parc MOLSON (coin Iberville et Beau-bien) et se dirigera vers le Centre Paul-Sauvé. Une fête populaire qui débutera après la manifestation, vers 21 heures, au Centre Paul-Sauvé : chants, musique traditionnelle, musique de danse.

Montréal, le 11 avril 1979 — **LA CSN DENONCE LES PROCEDURES JUDICIAIRES CONTRE LE PRESIDENT DU SYNDICAT DES POSTIERS** — La CSN dénonce les procédures judiciaires intentées par le gouvernement fédéral et qui ont conduit le président du syndicat des postiers canadiens, Jean-Claude Parrot, à être reconnu coupable de n'avoir pas ordonné la fin de la grève aux Postes l'automne dernier. De plus, la CSN a fait savoir qu'elle était disposée à collaborer avec le syndicat des postiers et les autres organisations syndicales pour déterminer les moyens permettant d'exprimer concrètement sa solidarité. " Cette décision judiciaire et la condamnation qui suivra sont les conséquences directes d'une loi absolument injuste adoptée par le Parlement canadien ", a déclaré Norbert Rodrigue au nom du comité exécutif de la Centrale. Puis il a ajouté : " C'est une atteinte au droit fondamental de négocier ses conditions de travail ".

Québec, le 11 avril 1979 — **POUR LES TRAVAILLEURS DE VIBREK : UN DIXIEME MOIS DE GREVE DEPUIS NOVEMBRE 1976** — *En grève maintenant depuis le 2 janvier 1979, les 150 travailleurs de l'entreprise Vibrek, filiale des Ciments du St-Laurent et des Ciments Lafarge, de France, entament un dixième mois de grève depuis novembre 1976. Leur première grève avait duré cinq mois, soit de décembre 1976 à mars 1977. A la mi-janvier cette année, l'employeur dépose une offre globale où il ignore les demandes des travailleurs sur les clauses salariales et où il offre \$0.80 de l'heure pour une convention de trois ans. Ces offres sont rejetées à 97%. De plus, l'employeur a intenté une poursuite de \$244,605 contre les travailleurs, le syndicat, la fédération du Bâtiment et du Bois (CSN). Devant de telles attaques, les travailleurs n'entendent pas céder et font appel à la solidarité active de tous les travailleurs et de leurs organisations. Faites donc parvenir vos dons de solidarité à :*

Jean-Guy Giguère,
trésorier du syndicat de Vibrek (CSN)
5624, place des Campanules,
Charlebourg, Québec G1G 5K7

Montréal, le 11 avril 1979 — **LA CTCUM REFUSE AUX 35 TRAVAILLEURS ATTEINTS DE SURDITE LE DROIT DE S'ABSENTER DE LEUR TRAVAIL** — Une fois de plus, la CTCUM par un de ses représentants, Robert Brizzard, a démontré son mépris et son arrogance envers les travailleurs d'entretien de la CTCUM en refusant systématiquement aux 35 travailleurs atteints de surdité la permission de s'absenter de leur travail. Cette demande avait été faite par le syndicat et aux frais du syndicat afin de permettre aux travailleurs impliqués de faire les démarches nécessaires auprès de la CAT afin d'être compensés.

La CTCUM soucieuse de la sécurité des travailleurs a refusé en prétextant qu'il y avait une procédure de réclamation prévue par la loi et qu'elle ne voyait pas l'utilité que les travailleurs s'occupent de leurs propres affaires. Cette attitude n'est pas nouvelle à la CTCUM car depuis des années elle emploie 4 médecins qui ne se sont jamais préoccupés de la sécurité et de la santé des travailleurs. Le syndicat dénonce cette attitude intransigeante de la CTCUM.

Valleyfield, le 12 avril 1979 — L'ARBITRAGE EST EN COURS DANS LES CINEMAS DU SUD-OUEST — *Vendredi, le 6 avril 1979, a eu lieu à Montréal à l'édifice du ministère du travail la première rencontre de médiation. Des représentants du syndicat, de France Film ainsi que le conseil arbitral étaient présents. Les deux points dominants de cette rencontre étaient les suivants : premièrement le syndicat possède deux accréditations une pour les projectionnistes et l'autre pour les employés de plancher, caissière, portiers, etc. La demande d'arbitrage du syndicat regroupait tous les salariés : projectionnistes et employés de plancher. Jusqu'à maintenant, France Film voulait négocier deux conventions dont une pour chaque accréditation. Le 6 avril, il y a eu entente par l'intermédiaire du conseil arbitral pour qu'une seule convention régisse les deux accréditations. Deuxièmement, au mois de décembre 1978, France Film a loué un de ses trois cinémas à Cine-pop. France Film dit n'avoir rien à voir avec Ciné-pop qui opère présentement le cinéma "Salaberry". France Film dit ne pas avoir l'intention de réouvrir le "Bellerive" donc, la compagnie voulait s'asseoir pour négocier uniquement pour le cinéma "Le Paris", plutôt que pour les trois. En ce qui concerne la location du cinéma "Salaberry" le syndicat a déposé une plainte en vertu de l'article 36 du code du travail, qui veut que le syndicat qui a été accrédité puisse conserver les emplois de ses membres advenant une vente ou une location qui sert aux mêmes fins. Il y a eu entente entre les deux parties de presser une rencontre avec un commissaire général du travail, afin de régler ce problème dans les plus brefs délais. Le 18 mai, nous nous rencontrons pour prendre connaissance de la position de la partie patronale face à notre projet de convention collective. Il y aura soumission du projet patronal et les deux parties s'échangeront des réflexions en présence du conseil arbitral.*

Nous vous tiendrons au courant des développements et entre temps "BOYCOTTONS FRANCE FILM"

**Michèle Bourassa, présidente
pour le syndicat des travailleurs
de cinéma du sud ouest (CSN).**

Chapais, le 12 avril 1979 — ECHEC DE LA TENTATIVE DE MARAUDAGE DES METALLOS AUPRES DES MINEURS DE CHAPAIS — *Les 512 mineurs de la Falconbridge Copper à Chapais viennent de signifier clairement leur confiance à la CSN en mettant en échec la tentative de maraudage des métallos de la FTQ. L'enquête que le commissaire du travail Galipeau a menée depuis le 24 janvier '79 a démontré qu'en fait même pas 35% des travailleurs auraient pu pencher vers les métallos. Les négociations pourront donc être entreprises dès le 18 avril et le droit de grève sera acquis le 25 mai.*

Montréal, le 10 avril 1979 — LA CSN DEPOSE CHEZ VICTORIA PRECISION WORKS — *Nous avons déposé une requête en accréditation hier (le 9 avril) pour couvrir les 200 salaires de Victoria Precision Works. Cette compagnie qui fabrique des bicyclettes est reconnue pour son anti-syndicalisme notoire depuis plusieurs années. L'employeur et le FCAI (Organisation jaune) ont réussi à écarter les Métallos (FTQ) en 1968. Nouvelle tentative des métallos qui doivent se retirer sous une pluie de congédiements (environ 20) et de démissions forcées. A date 2 de nos militants font l'objet de congédiement. La bataille ne sera pas facile mais nos militants s'en doutent un peu.*

ACCREDITATIONS — Le syndicat national de la commission scolaire régionale de l'Outaouais vient de recevoir un avis d'accréditation pour les 40 membres qui effectuent le travail de conciergerie pour un entrepreneur. Le syndicat attend également trois autres avis d'accréditation pour des requêtes du même genre. Parallèlement, un vote d'allégeance syndicale entre le local 298 de la FTQ et la CSN s'est soldée par une victoire de cette dernière pour le centre d'accueil de Laprairie. Les travailleurs de cet établissement ont donné 53 votes à la CSN pour seulement 8 à la FTQ.

APPEL POUR PLUS DE COORDINATION A LA CSN — *Le conseil régional du conseil central de l'Outaouais s'interroge sérieusement sur le manque de coordination flagrant qui est constaté dans l'établissement des dates des congrès. Le conseil central de l'Outaouais avait fixé la date de son congrès biennal de 1979 dès l'automne '78 pour la période du 17 au 21 avril. La FAS, la FESP, le FNSBB et le CCNSP ont par la suite fixé des réunions sans tenir compte de la date du congrès du conseil central. Il y aurait lieu d'être plus vigilant à l'avenir.*

Le CCNSP publie son deuxième bulletin Inter-Centrales. Le comité conjoint de négociation pour le secteur public vous informe qu'il y aura livraison d'un bulletin Pour comprendre la conjoncture économique. Les syndicats de la F.A.S. et de la F.E.S.P. identifiés dans le cahier d'informatique par les lettres A et B recevraient une copie pour quatre membres. Les syndicats de la FNEQ et de la FPSCQ identifiés par les lettres C et D recevront une copie par membre.

VIOLENCE CONTRE LE SYNDICAT DE LA MUSIQUE DU QUEBEC — Le Jeudi 12 avril à 9h30, le directeur général du comité d'organisation de la fête nationale du Québec, M. Daniel Drolet fonçait dans la ligne de piquetage du syndicat de la musique du Québec. Les membres de ce syndicat qui tentent de faire reconnaître leur droit à une négociation collective manifestaient pacifiquement devant le bureau du comité organisateur de la fête nationale au 347 est, Saint-Paul à Montréal. Le ministre responsable des fêtes de la Saint-Jean, M. Claude Charron, n'a toujours pas répondu à la demande de recontre du S.M.Q.

Montréal, le 11 avril 1979 — **QUE RECHERCHE LA COMMISSION DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES EN MAINTENANT PIERRE-PAUL GEOFFROY EN PRISON** — "L'acharnement à refuser la mise en liberté de Pierre-Paul Geoffroy nous amène à nous demander si cette commission ne poursuit pas des objectifs autres que la protection de la société", a déclaré aujourd'hui le président de la CSN Norbert Rodrigue. Parlant au nom du comité exécutif de la centrale, ce dernier a critiqué la décision des membres de la commission fédérale qui, pour la quatrième fois, ont refusé à Pierre-Paul Geoffroy une mise en liberté conditionnelle à laquelle, comme n'importe quel détenu, il a droit. La CSN ne voit pas pourquoi on refuse à ce dernier une libération à laquelle il a droit et la réclame. Ce déni de justice est une preuve supplémentaire du peu de cas qui est fait, dans certains milieux, aux questions portant sur les droits et les libertés.

NOUVELLES DES NEGOCIATIONS DU SECTEUR PUBLIC —

Tel que convenu à une réunion du CCNSP, un bulletin d'information est envoyé chaque semaine par télex à tous les conseils centraux. En voici un résumé.

A la table centrale — Les négociations au niveau du comité technique se poursuivent et ils semblent maintenant assuré que nous obtiendrons la table centrale telle que nous la désirons et que nous y négocierons les sujets que nous voulons négocier : salaires, droits parentaux, primes d'éloignement et régimes de retraite.

A la FAS — Les négociations ont débuté le 27 mars et se poursuivent au rythme de trois jours par semaine sur nos demandes. Le négociateur patronal est cependant arrogant et méprisant face aux syndiqués.

A la FESP, soutien scolaire — Le dépôt des demandes syndicales s'est terminé le 15 mars, en même temps que la question des libérations pour fin de négociation. La partie patronale ne semble pas pressée de négocier à partir de nos demandes.

A la FESP, soutien cégep — La question des libérations pour fin de négociations n'est toujours pas réglée.

A la FESP, commissions de formation professionnelle — Les demandes syndicales ont été déposées le 12 février et le 5 mars ; les offres patronales le 9 avril. Le temps est à la comparaison.

A la FESP, traversiers — La société des traversiers refuse toujours de négocier à une table unique pour les traversiers de Matane, Québec et Sorel.

A la FPSCQ, affaires sociales — Demandes syndicales et offres patronales ont été déposées le 30 mars. Les négociations sont engagées sur les demandes syndicales.

A la FPSCQ, éducation — Demandes syndicales et offres patronales ont été déposées, sans plus. Aucune séance de négociation n'est prévue.

A la FNEQ, professeurs de cégep — Le projet syndical a été déposé le 29 mars. Un règlement a été obtenu sur la question des libérations le 10 avril : 8 professeurs sont libérés à temps complet jusqu'à la signature provinciale de la convention. De plus, une banque de 260 jours a été obtenue pour effacer les coûts des libérations déjà assumés par la fédération depuis septembre.

A la FNEQ, institutions privées — Les syndicats tentent toujours d'obtenir une table provinciale de négociation. Ils ont tenu le 23 mars dernier une heure d'étude durant les heures de cours. Ils ont donné une conférence de presse le 27 mars sur l'état de ce problème.

BROCHURE POUR LE 1er MAI — C'est le 27 avril que les centrales CSN-CEQ et la Ligue des droits et libertés lanceront en conférence de presse une brochure de 16 pages sur les agissements de la police secrète dans les syndicats. Cette brochure servira à illustrer l'un des thèmes du 1er Mai : "Pour les libertés". C'est d'ailleurs à cette occasion que tous les militants qui participeront aux différents ralliements pourront se mettre sur la dent ce document qui met en pièces tous les arguments énoncés par le Ministre Bédard pour justifier les opérations d'espionnage par la SQ.

PARUTIONS — *Le conseil central de Lanaudière vient de relancer son mensuel intitulé Le réseau. On y annonce une manifestation, le 19 avril, devant le bureau du député Chevette, au sujet de la sécurité-santé. Le conseil central de Sorel vient de nous faire part d'une heureuse initiative. Dorénavant, une chronique hebdomadaire paraîtra dans le Courrier Riviera, journal régional de Sorel. Pour la parution du 17 avril, des revendications pour l'obtention d'un bureau permanent de la C.A.T. à Sorel ont été mises de l'avant et l'horaire pour la journée du 1er Mai a été annoncée. Nous, les travailleurs immigrants, c'est le titre du premier numéro d'une publication de l'Union des travailleurs immigrants du Québec. On y trouve, entre autres, le manifeste de l'UTIQ et une description des conditions de vie des travailleurs immigrés. Le syndicat des employés des aciers Atlas (CSN) vient de faire paraître un bulletin intitulé communiqué qui fait état de la situation qui prévaut dans ce conflit. Quant au syndicat des travailleurs des chantiers maritimes de Sorel, il vient d'enfanter d'un bulletin d'information intitulé la bouée...*

LA CSN A GAIN DE CAUSE POUR L'ACCREDITATION DE LA NORANDA MINES — Lors d'un jugement rendu public le 16 avril, le juge Bernard Prud'homme du tribunal du travail a rejeté toutes les objections juridiques présentées par les métallos lors des auditions du 16 mars dernier. Il a été reconnu clairement que la CSN représentait la majorité des travailleurs de la Noranda Mines qui attendaient depuis 16 mois la réponse pour une demande d'accréditation faite au tribunal du travail.
